



Villedoux

AR PREFECTURE reçu le 12/04/2023 publié le 12/04/2023  
017-211704721-2023 04 05 – 2023 04 05 004 - DE

COMMUNE DE VILLEDoux

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Convocation du 29/03/2023.

<b>Objet :</b> 4- Délibération fixant les nouveaux tarifs communaux applicables à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023- annule et remplace	Nombre de conseillers en exercice :	18
	Présents :	13
	Votants :	16
	Pour :	16
	Abstentions :	0
	Contre :	0

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VILLEDoux se sont réunis à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Elisabeth DELIGNE, Agathe LEGRAS, Marie Dominique PEYRAUD CASCALES, Corinne SINGER, Laura VIDAL et Messieurs Daniel BOURSIER, Éric GALERAN, Guillaume LANDUREAU, Jean-Louis MARIE, Nicolas PERAUD, Jean-Philippe TOLEDANO, François VENDITTOZZI et David WANTZ.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 18 membres.

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Christine QUEVA, Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE,

Absents avec pouvoir :

Carine BONNIN donne pouvoir Marie Dominique PEYRAUD CASCALES

Isabelle BOURLAND donne pouvoir à Jean-Philippe TOLEDANO

Éric MONTAGNE donne pouvoir à François VENDITTOZZI

Corinne SINGER a été élue secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

VU la délibération en date du 8 décembre 2022 qu'il convient de corriger sur les tarifs au niveau de : « Accueil du matin, du soir + Goûter fourni par la mairie » car le 1<sup>er</sup> ¼ d'heure gratuit qui avait été instauré pendant la période des travaux de la RD9, n'a plus lieu d'être appliqué.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres présents et représentés décident à l'unanimité :

- de fixer les tarifs communaux applicables sur la commune de VILLEDoux selon le tableau ci-dessous
- d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'année civile.

	TARIFS au 01/01/2023
<b>Location salle des fêtes</b>	
* caution	250,00 €
* caution annulation ou ménage	100,00 €
* tarif dégradation par table	75,00 €
* tarif dégradation par chaise	25,00 €
<b>VILLEDOSAIS</b>	
* 1 jour	150,00 €
* 2 jours	250,00 €
<b>NON VILLEDOSAIS</b>	
* 1 jour	300,00 €
* 2 jours	400,00 €
* associations Villedousaises / week-end	2 gratuites par an + puis demi-tarif
* associations non Villedousaises / week-end	tarif plein
<b>Location salle annexe</b>	
* 1 jour	50,00 €
<b>Location du stade</b>	
* Caution	80,00 €
* 1 jour	80,00 €
* 2 jours	125,00 €
<b>Concession dans le cimetière</b>	
* 30 ans	110,00 €
* 50 ans	165,00 €
<b>Colombarium Sud</b>	

* 15 ans		380,00 €
* 30 ans		750,00 €
<b>Colombarium Nord</b>		
* 15 ans		420,00 €
* 30 ans		820,00 €
<b>Cave-urnes</b>		
* 30 ans		110,00 €
* 50 ans		165,00 €
<b>Caveau provisoire : 1€ par jour d'occupation et ne pourra excéder 30 jours</b>		
<b>Photocopies</b>		
N&B	* A 4 recto	0,20 €
	* A 4 recto verso	0,30 €
	* A 3 recto	0,30 €
	* A 3 recto verso	0,60 €
Couleurs	* A 4 recto	0,30 €
	* A 4 recto verso	0,60 €
	* A 3 recto	0,60 €
	* A 3 recto verso	1,20 €
Association Villedousaise (12 affiches A 3 gratuites par an)		demi tarif (avec ou sans papier)
<b>Autres tarifs</b>		
* 1 table + 2 bancs		5,00 €
* 1 table ou 2 bancs		3,00 €
* <b>télécopie</b> par page en Europe		0,80 €
<b>Droit de place des forains</b>		15€ /jour d'ouverture par manège ou stand + 5€/jour de présence hors ouverture par

	manège ou stand
<b>Droit de place cirque-artiste itinérants-marchands ambulants</b>	50€/jour + 500€ de caution

### TARIFS PERISCOLAIRES

QUOTIENTS FAMILIAUX			De 0 à 380	De 381 à 761	De 762 à 1520	De 1521 à 1900	À partir de 1901 et autres
<b>Accueil de Loisirs</b>	VACANCES	-Journée avec repas	11,85€	13,85€	15,85€	17,85€	19,85€
		-Journée avec PAI	9,50€	11,50€	13,50€	15,50€	17,50€
		-½ journée sans repas	4,00€	5,50€	7,00€	8,50€	10,00€
		-½ journée avec repas	7,35€	8,85€	10,35€	11,85€	13,35€
		-Journée sortie ou activité spécifique	15,00€	17,00€	19,00€	21,00€	23,00€
	MERCREDI	-Journée avec repas	11,85€	13,85€	15,85€	17,85€	19,85€
		-Journée repas période complète	10,07€	11,77€	13,47€	15,17€	16,87€
		-Journée PAI	9,50€	11,50€	13,50€	15,50€	17,50€
		-Journée PAI période complète	8,08€	9,78€	11,48€	13,18€	14,88€
		-Matinée sans repas	4,00€	5,50€	7,00€	8,50€	10,00€
	-Matinée sans repas période complète	3,40€	4,68€	5,95€	7,23€	8,50€	
<b>Accueil du matin, du soir + Goûter fourni par la mairie</b>	Tarif à la 1/2heure toute 1/2h commencée est due	0,20 €	0,40 €	0,60 €	0,80 €	1,00 €	
<b>Pause méridienne</b>	<b>Cotisation annuelle</b> pour tous enfants inscrits à la cantine ouvrant droit aux propositions d'activités périscolaires	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €	
	Pour obtenir la prestation de la CAF il faut que les activités ne soient pas gratuites d'où la proposition de payer une cotisation à l'année.						

### TARIFS CANTINE

tarif repas réservés « portail famille »		Tarif repas non réservés « portail famille »	
Enfants	2,85 €	Enfants	3,85 €
réduit à partir du 3ème enfant	1,43 €	réduit à partir du 3ème enfant	2,43 €
Adultes	4,10 €		
Adultes extérieurs	4,80 €		

TARIFS ESPACE JEUNES

	QF 1	QF2	QF3	QF4	QF5
<b>Tarif inscription annuelle par jeune</b> (semaine + vacances scolaires)	12 €	13 €	14 €	15 €	16 €
<b>Tarif 5 séances valables dans l'année</b>	5 €	5,25 €	5,50 €	5,75 €	6 €
<b>+ Séance supplémentaire</b>	1 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2 €
<b>Tarif activité extérieure à la journée</b> (activité + transport) - hors voyage	12 €	13 €	14 €	15 €	16 €
<b>Tarif veillée</b>  Comprend le repas + l'animation	6 €	6.50	7 €	7.50 €	8 €

Certifié exécutoire par le Maire  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
François VENDITTOZZI



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date de l'accusé réception de la Préfecture,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication